



Sadev 94

Mathias DOQUET-CHASSAING
Directeur général

Société Anonyme d'Economie Mixte

Siège social : 31, rue Anatole France
94306 VINCENNES CEDEX

Capital social : 10.099.050 euros

Immatriculée au R.C.S. : Créteil B 341 214 971

SADEV 94
31, Rue Anatole France
94306 VINCENNES CEDEX
Tél. : 01 43 98 44 40
Fax : 01 43 98 44 69
SIRET 341 214 971 00010 - APE 4110 C

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2023

Sur convocation adressée par le Président en date du 11 septembre 2023, les administrateurs se sont réunis en Conseil à l'hôtel Novotel sis rue Jean Gabin à Créteil.

Présents ayant émargé le Registre de présence :

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Monsieur Michel DUVAUDIER, Vice-Président du Conseil départemental
Monsieur Hocine TMIMI, Conseiller départemental

EPT GOSB (Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre)

Monsieur Michel LEPRÊTRE, Président de l'EPT

VILLE D'IVRY-SUR-SEINE

Monsieur Romain MARCHAND, Maire adjoint d'Ivry-sur-Seine

VILLE DE VILLEJUIF

Monsieur Pierre GARZON, Maire de Villejuif

VILLE DE VILLENEUVE-LE-ROI

Madame Dominique FOSSEYEU, Conseillère municipale de Villeneuve-le-Roi

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire de Vitry-sur-Seine

ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Monsieur Denis ÖZTORUN, Maire de Bonneuil-sur-Marne, représentant l'Assemblée spéciale

Asses de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-056-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

ADMINISTRATEURS PRIVÉS

Madame Anne McQUEEN, Directrice Territoriale de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur Daniel DUMINY, Directeur, SEMERU

Monsieur Erwan TANGUY, Directeur, SEMMARIS

CENSEURS

Monsieur Daniel AUBERT, Maire-Adjoint de l'Haÿ-les-Roses (Censeur)

Madame Marion MAITRE, Chargée de Développement du Val-de-Marne de la Banque des territoires

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE) DE SADEV 94

Madame Séverine CONNAN

Monsieur Kevin LECHEMINANT

Absents représentés

Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, représenté par M. Michel DUVAUDIER,

Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne, représenté par Mme Dominique FOSSOYEUX,

Monsieur Tonino PANETTA, Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, représenté par M. Pierre GARZON,

Madame Sophie PASCAL-LERICQ, Maire adjointe d'Arcueil, représentée par Monsieur Michel LEPRETRE,

Madame Yasmine BOUDJENAH, Maire adjointe de Bagneux, représentée par M. Romain MARCHAND

Madame Hélène DE COMARMOND, Maire de Cachan, représentant l'Assemblée spéciale, représentée par Monsieur Denis OZTORUN.

Absents excusés

Madame Nathalie MALACAN, Maire adjointe de Valenton,

Monsieur Patrick FLAMARION, Directeur, COTEG (Censeur)

Madame Marielle PERRON-DUPUY, Commissaire aux comptes, SEMAPHORES

Assistent également à la séance :

Monsieur Christophe RICHARD, Directeur général de Sadev 94 sortant

Monsieur Mathias DOQUET-CHASSAING, Directeur général de Sadev 94

Madame Valérie BEY, Secrétaire générale de Sadev 94

Madame Ophélie MOREL, Directrice du développement de Sadev 94

Monsieur Laurent CHATY, Directeur de la communication de Sadev 94

Monsieur Nicolas FLOREANCIG, Directeur opérationnel de Sadev 94, secrétaire général de la Fondation Sadev

Monsieur Antonin ROTH, Directeur opérationnel de Sadev 94

Madame Elsa SAUTTER, Directrice opérationnelle de Sadev 94

Madame Lamyaa BENNIS, Expert-Comptable, MAZARS

Monsieur Jean RIGON, Co-Commissaire aux comptes, CIFRALEX

La présence effective de la moitié, au moins, des membres composant le Conseil d'administration, y compris la moitié des représentants des collectivités territoriales étant constatée, le Conseil est valablement constitué pour délibérer.

Président de la séance : Monsieur Pierre GARZON

A 9 heures 30, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Accusé de réception en préfecture 094-219400223-20240524-DEL-24-056-DE Date de télétransmission : 24/05/2024 Date de réception préfecture : 24/05/2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

POINT 4 : Nomination de Monsieur Mathias DOQUET-CHASSAING en tant que Directeur général, mandataire social de Sadev 94.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Conseil d'administration **décide la nomination de Monsieur Mathias DOQUET-CHASSAING**, né le 23 mars 1972 à Nogent-sur-Seine et demeurant 6 avenue Littré à Saint-Maur-des-Fossés (94100), **en tant que Directeur général, mandataire social de Sadev 94 à compter du 19 septembre 2023, dans les conditions d'exercice prévues par la présente résolution.**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-56 du Code de Commerce : *« Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.*

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. »

L'article 22 des statuts de Sadev 94 rappelle en outre qu'il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Le Directeur général dispose notamment des pouvoirs suivants, cette liste n'étant pas limitative :

1- Personnel de la société

Le Directeur général recrute le personnel de Sadev 94, fixe les conditions générales de recrutement et de départ de la société notamment les missions et modalités de rémunération.

2- Direction industrielle et commerciale

Il organise les services administratifs, commerciaux et techniques de la société et signe la correspondance. Il passe et accepte tous les actes, conventions, marchés publics ou privés, fait toutes soumissions et prend part à toutes adjudications rentrant dans l'objet social de la société, fournit tous cautionnements ou garanties.

Il régularise, aux conditions qu'il avise toute acquisition ou toute vente de biens immobiliers et mobiliers dans le cadre de toutes conventions et concessions d'aménagement confiées à Sadev 94.

Il régularise tous les actes nécessaires à cet effet. Préalablement à toute acquisition, il sollicite l'avis des Domaines.

Il souscrit, endosse, accepte, négocie et acquitte tous les effets de commerce.

3- Banques

Il fait ouvrir à la Société tous comptes bancaires, tous comptes courants et d'avances sur titres.

Concernant le fonctionnement de ces comptes, il signe tous ordres, reçus, chèques, virements et de façon générale il effectue toutes opérations pour le compte de la société.

Il met en place les lignes de trésorerie court terme et financements moyen terme adossés à des promesses de vente.

4- Administration de biens sociaux

Il administre les biens meubles et immeubles de la société, consent tous baux ou conventions d'occupation et peut confier la gestion des biens de la Société à des tiers.

5- Actions en justice et représentation de la société

Il exerce toutes actions en justice en qualité de demandeur ou de défendeur dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action.

Il représente la Société auprès des tiers, auprès de toutes administrations ainsi que dans toutes opérations de faillite ou de liquidation judiciaire ou amiable.

6- Transactions et mainlevées

Il passe tous traités et transactions, consent tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avant et après paiement.

7- Pouvoirs spéciaux

Aux effets ci-dessus, le Directeur général passe et signe tous actes et pièces, constitue tous mandataires spéciaux et généralement fait tout ce qui est nécessaire pour assurer la bonne direction générale de la société et l'exécution des décisions du conseil d'administration.

(...)

Résolution adoptée à la majorité des administrateurs

*2 votes contre : Mme Fossoyeux, M. Jeanne,
4 abstentions : M. Duvaudier, M. Capitanio, Mme
McQueen, M. Duminy.*

Fait à Virgennes, le 19/09/2023

Le Président

Pierre GARZON

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240524-DEL-24-056-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024